LES POURVOIRIES DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Des modalités de chasse au caribou qui inquiètent

QUÉBEC, le 21 janvier 2016 – La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) s'inquiète grandement concernant l'avenir des pourvoiries de chasse d'hiver à la Baie James et la stabilité des opérations des pourvoyeurs offrant la chasse en automne.

Le 19 janvier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait des modifications affectant le nombre de permis de chasse disponibles ainsi que le nombre de caribous pouvant être récoltés par permis de chasse pour la saison 2016-2017.

Ces modifications font suite à la classification automnale de 2015 qui constate une baisse d'environ 6,5 % de la population de caribous de la Rivière-aux-Feuilles. La réduction du nombre de permis et du nombre de caribous pouvant être récoltés par permis, de même que l'interdiction d'abattre des caribous sans bois ou portant des bois de 15 cm affectera gravement les opérations des pourvoiries de chasse d'hiver (zone 22B). Il apparaît essentiel que des mesures soient mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin de soutenir ces entreprises durant cette période de crise.

De leur côté, les pourvoiries offrant la chasse en automne (zone 23 Ouest) ne pourront plus offrir l'opportunité pour les chasseurs de récolter deux grands caribous mâles, puisque les chasseurs qui se procureront un second permis ne pourront chasser qu'un seul caribou dont les bois dépassent 40 cm de hauteur. La date tardive de ces annonces perturbe encore une fois cette année la gestion des ventes et des réservations, puisque ces dernières sont souvent réalisées plus de 12 à 18 mois avant le début de la saison de chasse.

Par ailleurs, la décision de fermer la chasse au caribou dans la zone 22A, un secteur réservé aux résidents du Québec suscite aussi beaucoup de réactions au sein de la communauté de chasseurs. Cependant, il est faux de prétendre que les nouvelles modalités annoncées visent à favoriser les chasseurs étrangers au détriment des Québécois. En effet, la structure de prix des forfaits en pourvoirie est basée sur les coûts d'opération, dont une bonne partie est consacrée au transport, et non en fonction de la provenance des chasseurs. Les prix sont les mêmes pour tous.

-30-

Source :
Marc Plourde
Président-directeur général
Fédération des pourvoiries du Québec
mplourde@fpq.com
1-800-567-9009